

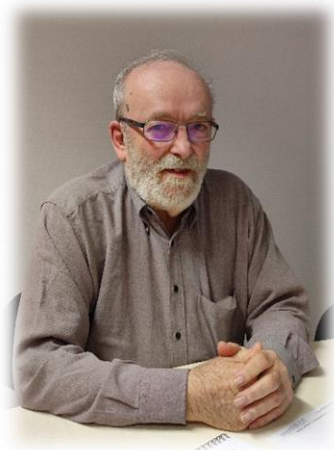


2023-2028



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	4
INTRODUCTION	5
REALISE : NOTRE ASSOCIATION	5
UNE HISTOIRE	7
NOS VALEURS	13
NOS MISSIONS	13
NOS OBJECTIFS	15
NOTRE PLAN STRATÉGIQUE	16
GLOSSAIRE	22
MOT DE LA DIRECTRICE	23
REMERCIEMENTS	24



Le projet associatif affirme tout à la fois l'existence de l'Association et les objectifs qu'elle se fixe.

Il s'inscrit dans la continuité :

- de l'esprit et des valeurs des fondateurs et de leurs successeurs. Valeurs fondamentales sur lesquelles l'Association appuie la réalisation des actions menées pour l'exécution de ses missions.
- du respect des textes et de la réglementation qui accompagnent les évolutions sociales.

Il conforte l'éthique, l'identité et la légitimité de l'Association en permanence à l'écoute et en accompagnement d'un environnement en perpétuelle évolution.

Pour toutes ces raisons, le Projet Associatif se doit de ne pas être figé, mais réactualisé régulièrement. C'est pourquoi, le lecteur a en mains une nouvelle version qui sera présentée à la prochaine Assemblée Générale de juin 2023 pour approbation.

La commission « vie associative », s'appuyant sur le projet en cours (2017 – 2023), a reconstruit un projet associatif actualisé, prenant en compte les évolutions sociétales et l'attente des personnes accueillies et/ou accompagnées.

Pour une plus grande efficacité, ce projet associatif doit être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de REALISE – salariés et bénévoles. Afin d'atteindre cet objectif la commission « vie associative » a été attentive et soucieuse d'être à l'écoute de chacun. Pendant le déroulé de ce projet associatif, elle veillera à la cohérence de celui-ci avec l'exercice par REALISE de l'ensemble de ses missions, prenant en compte la meilleure réponse possible aux besoins et attentes des personnes accueillies et/ou accompagnées.

Enfin, ce projet associatif doit être la garantie de préservation de l'Association REALISE en matière de :

- mise en œuvre de son militantisme pour susciter des politiques publiques fortes en direction des personnes fragiles et/ou vulnérables.
- préservation de son indépendance de tous pouvoirs religieux, politiques, économiques, et tout autre, de quelque nature qu'ils soient.
- maintien de toutes ses capacités d'innovation et de proposition, tout en étant gestionnaire d'établissements et de services ; ceux-ci sont gérés par des professionnels pour lesquels l'Association est très attentive à la recherche permanente des meilleures conditions de travail, et, d'amélioration de leur compétence, notamment par la formation.

Patrick CAISSIAL,
Président de REALISE.

INTRODUCTION

Le projet associatif est l'expression de l'engagement de l'Association pour les valeurs sur lesquelles s'appuient les actions mises en œuvre. Le projet associatif est par nature le socle sur lequel se construisent les projets d'établissements et de services ; il est la référence à laquelle doivent adhérer les professionnels appelés à assumer les missions de l'Association, afin de répondre aux attentes et besoins des enfants, adolescents qui lui sont confiés, et des adultes accompagnés.



Le passé de REALISE, comme son présent, est garant de la poursuite de ses engagements en faveur des publics vulnérables qu'elle accueille, et contribue à les développer dans la vision prospective défendue pour l'avenir.

Ce nouveau projet associatif doit fonder la pérennité d'une cohésion forte autour des valeurs républicaines et laïques, de solidarités et éducatives, qui sont le socle de l'Association.

Cette cohésion appelle également au maintien des moyens suffisants pour permettre de répondre le plus efficacement possible aux attentes du public accueilli.

La cohésion s'impose également dans la gouvernance de l'Association comme dans les réponses spécifiques et personnalisées à apporter aux personnes accompagnées.

REALISE : NOTRE ASSOCIATION

Notre Association a pour mission d'accompagner vers leur vie d'adulte, des garçons et des filles blessées par la vie. Le 16 décembre 1982, il a été décidé de choisir un nom représentatif des buts poursuivis par l'Association. Mais quelle dénomination pourrait à la fois synthétiser les idées d'enfance, d'éducation, d'action et de société. Au fil des propositions, le nom « REALISE » s'est imposé, il est maintenant pérennisé.

REALISE :

Réalisation pour les **E**nfants et les **A**dolescents d'une **L**ibre **I**nsertion **S**ociale par l'**E**ducation.

(Pierre AMADIEU, Président de REALISE 1982-1996)

C'est donc auprès d'un public de mineurs que REALISE intervient depuis des décennies. Depuis 2015, REALISE a élargi son champ d'intervention et d'action. Désormais, celui-ci inclut non seulement des enfants et des adolescents, mais aussi des adultes. Cette extension se traduit par l'engagement dans un nouveau domaine, à savoir celui qui relève du socio-judiciaire appliqué aux adultes, terrain déjà connu par beaucoup de professionnels intervenant dans le cadre de REALISE.

La force de REALISE, ce sont ses personnels, ses bénévoles et ses adhérents. La disponibilité des uns et des autres et leur soutien aux valeurs défendues par l'Association dynamisent l'action au quotidien comme la conception de nouveaux projets.

- Des citoyens bénévoles sont engagés dans la gestion de l'Association en qualité d'administrateurs :

Issus de champs professionnels diversifiés, représentant à la fois le monde de l'entreprise, de la fonction publique et de la société civile, les administrateurs constituent une assemblée riche de savoirs et de compétences. Le fait qu'ils viennent d'horizons diversifiés, permet d'élargir le regard et l'écoute de l'Association. Leurs connaissances et leurs relations offrent à l'association l'opportunité d'être en lien avec des personnes représentant tous les milieux. Il s'agit là d'une ouverture qui permet de demeurer proche de ce qui se vit dans l'ensemble de la société.



- Des bénévoles engagés auprès des personnes accueillies et accompagnées :

Membres de l'association, impliqués dans d'autres groupes ou organismes, ils ne siègent pas au Conseil d'Administration mais ils sont disponibles pour agir aux côtés des personnels de REALISE.



■ L'association s'appuie sur ses professionnels :

Des professionnels engagés

Le facteur humain constitue l'essence même « du cœur de métiers » de REALISE. C'est notamment sur lui que reposent :

- la **qualité des prestations** offertes aux personnes accueillies et accompagnées,
- la **pérennité et le développement de l'institution.**

REALISE accorde une importance majeure au management des ressources humaines. C'est l'une de ses priorités. Dans un contexte économique et social complexe, les compétences de ses salariés, leurs capacités d'évolution, leur engagement ainsi que la richesse de leur apport à l'association sont autant d'atouts qui permettent à REALISE de faire face à un environnement en constante évolution.

Afin de mener à bien ses missions, l'association REALISE s'appuie au quotidien sur un effectif de près de 500 professionnels. La gestion des ressources humaines au sein de REALISE se veut active et dynamique. Pour assurer une gestion des ressources humaines favorable aux différentes composantes de l'association, REALISE entend notamment :

- S'appuyer sur une **gestion dynamique des emplois et des compétences**,
- Favoriser la **qualité de vie au travail (QVT)** des salariés,
- Offrir à ses personnels **une ligne managériale porteuse de valeurs fortes**,
- Développer et pérenniser **un dialogue social constructif**,
- Promouvoir **la diversité et l'égalité professionnelles.**

UNE HISTOIRE



La période 1875- 1936

REALISE a débuté son activité en 1875 sous le nom de l'antique « **Société des Condamnés Libérés** » puis celui de « **Société de Patronage de l'Enfance Coupable et malheureuse et des Condamnés libérés** » en mars 1893 sous la Présidence d'Henri DEGLIN. Ensuite, elle est devenue la « **Société nancéienne de protection de l'enfance en danger moral** ».

La période 1936- 1944 :

En 1936, la Société devient le « **Comité Nancéen de la Protection de l'Enfance** ». De cette époque, demeurent uniquement comme archives quelques enquêtes sociales réalisées par des bénévoles. Ces « enquêteurs sociaux » ont donc contribué à la création du premier service de REALISE. Louis SADOUL, magistrat nancéen, très préoccupé de la situation des mineurs en difficultés, souhaite créer un centre avec hébergement qui puisse accueillir les mineurs (21 ans). Il est élu Président, mais il décède en mars 1937. Deux mois plus tard, le Docteur Paul MEIGNANT entre au bureau de l'Association et insufflera un dynamisme qui fera prendre une autre dimension à l'Association.

La période 1944-1964 :

Le 15 juin 1944, le comité prend le nom « **d'Association Lorraine pour la Sauvegarde de L'Enfance et de l'Adolescence** » (ALSEA) et le Docteur MEIGNANT en devient le Premier Président. La situation de la France, après cinq années de guerre, est catastrophique et les enfants et adolescents sont au nombre de ceux qui ont le plus souffert. Sous l'impulsion du Docteur MEIGNANT, l'Association réalise un travail considérable pour créer

un nombre important de structures d'hébergements et de services : les Centres Régionaux d'Observation (CRO) Louis SADOUL de Laxou et du Petit Sauvoy de Maxéville, le Centre Agricole de Tonnoy, le centre de la Haute Malgrange. Comment ne pas s'attarder également sur la création, en 1947, du Centre Educatif de Han sur Seille par Yvette WEISBECKER, alors jeune institutrice. Dans un ouvrage publié¹ en 2012, elle a raconté les difficultés de l'époque précitée, et l'engouement pour une pédagogie nouvelle. Le Service d'Enquêtes Sociales Spécialisées réalise une activité importante depuis que le Juge des Enfants a été créé en 1945.



Pendant 20 ans, l'ALSEA va s'employer à développer et à diversifier ses structures, à s'adapter aux évolutions en innovant avec de nouvelles réponses éducatives, par exemple en initiant les services de milieu ouvert (dès 1955 à partir des CRO). L'Association régionale aura un rôle de pionnier en France comme d'autres Associations régionales, toutes se retrouvant au sein de l'UNAR, puis de l'AFSEA, devenue aujourd'hui la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) dont REALISE est toujours adhérente.



L'ordonnance du **23 décembre 1958** sur la protection judiciaire de l'enfance en danger qui regroupe les multiples textes relatifs à l'enfance, et, le décret du **7 janvier 1959** sur la protection sociale de l'enfance vont modifier substantiellement les pratiques en développant les services de milieu ouvert. Pour REALISE, concrètement c'est la création des services d'observation en milieu ouvert, de la Consultation d'Orientation Educative, du Service Social Spécialisé

près le Tribunal des Enfants qui interviennent dans le champ judiciaire, et du Service d'Action Préventive qui met en œuvre des mesures administratives (ancêtres de l'Action Educative à Domicile d'aujourd'hui). Parallèlement à cette évolution, c'est la création de structures d'hébergement plus petites que les CRO et les centres éducatifs, qui ont vocation à accueillir les adolescents avec une perspective d'insertion professionnelle (Saint-Max, Villers les Nancy, Foyer des Amis de Han, avenue de Strasbourg à NANCY).

¹ Mémoire et engagement, des mauvais hivers 1940-1944 à l'éclatant printemps 1947-1957, Yvette Weisbecker, Paris, Editions Le Manuscrit, Essais et documents, 2012.

La période 1964-1982 :

Le Ministre de la Santé Publique, par arrêté du 22 janvier 1964 crée les CREAL, lesquels ont vocation à gérer les établissements régionaux. Les trois « Centres Régionaux d'Observation » de Laxou, Jarville et Rosières aux Salines passent sous gestion du CREAL de Lorraine le 19 novembre 1964. Une équipe technique, puis une école d'éducateurs suivra. Les autres établissements et services de l'ALSEA sont intégrés dans une nouvelle structure, le « **Comité Nancéien de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence** » créé en mai 1965. Le siège des deux Associations est situé au 14, rue Victor Hugo à NANCY.



Cette période est celle où l'Association se structure progressivement en Association professionnelle : création d'un siège social avec véritable fonction employeur, recrutement important de salariés, financements nombreux qui nécessitent une gestion consolidée des ressources financières et matérielles. De même, le développement de la professionnalisation et des écoles dans le champ de l'enfance handicapée ou inadaptée (3 sur NANCY en 1979 par exemple) et des diplômes (ES, EJE, etc.), les revendications professionnelles (Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966), la loi cadre de 1975 régissant le secteur social et médico-social marquent cette double décennie.

Les structures accueillant les enfants et adolescents se modifient : ainsi le CRO du Petit Sauvoy ferme et un établissement plus moderne est créé à Jarville ; le Centre Educatif et Professionnel de la Haute-Malgrange à Jarville se transforme en Centre Educatif Scolaire et Technique à Saint Nicolas de Port. La création du Service de Placement Familial Spécialisé témoigne du souci de spécialisation de l'accompagnement des mineurs en familles d'accueil, un petit internat d'accueil y est adossé.

La période 1982-1998:

Suite au rapport de l'IGAS en 1982, les CREAL voient leurs missions évoluer et n'ont plus la possibilité de gérer les établissements à l'exception des écoles d'éducateurs et de l'équipe technique régionale. Le 16 décembre 1982, le CNSEA prend, sur proposition de son nouveau Président Pierre AMADIEU, le nom de « **REALISE** » et simultanément le CREAL lui transfère la gestion des 3 Centres Régionaux d'Observation.

Les années 1980 sont marquées par les importantes lois relatives à la décentralisation (1983/1984/1986) qui vont modifier considérablement les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, et partant, les relations entre l'Association et les autorités de contrôle et de tarification : Conseil Général, Education Surveillée et D.D.A.S.S. Les nouvelles compétences du Conseil Général en matière de protection administrative modifient le paysage associatif : c'est ainsi que le service de l'ASP est transféré au département. Le pilotage de l'Aide Sociale à l'Enfance, principalement départemental, a pour conséquence des



changements importants en Meurthe et Moselle et notamment dans l'Association : fermeture des Centres Régionaux d'Observation, suppression de la « triple habilitation² », fin de l'admission régionale des mineurs, création de MECS, d'un Institut de Rééducation, d'un SESSAD. La période 1986-2000 est celle d'évolutions importantes en lien avec les premiers schémas départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance en Meurthe et Moselle, avec la réorganisation des services du Conseil Général dédiés à l'enfance.

Encore souterrains mais commençant néanmoins à apparaître, d'autres changements se préparent. Leur thématique : la place et le rôle des parents dans la vie de l'enfant. Suite à la loi sur l'autorité parentale promulguée en 1970, et après le rapport Bianco - Lamy, c'est un sujet qui commence à provoquer nombre de débats. Au cours des années suivantes, ils vont avoir un impact de plus en plus fort sur les formes d'intervention alors en usage dans les services de la protection de l'enfance.

La période 1998-2012

Si l'Association a longtemps eu une action prépondérante dans le champ de la protection de l'enfance en Meurthe et Moselle, la création d'un ITEP en 2008 et la confirmation du SESSAD sur le site de L'ESCALE à Jarville-La-Malgrange sont un tournant, puisque deux structures médico-sociales autonomes sont maintenant positionnées dans le secteur médico-social et gérées par l'Association.

La période 1998/2014 est marquée par plusieurs lois importantes : celle du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (qui réforme la loi de 1975), celle du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, celle de 2007 réformant la protection de l'enfance qui désigne le Conseil Général comme pilote du dispositif, prévoit un cadre expérimental à des actions innovantes, affirme le principe de subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à l'intervention administrative.

En 2001, sur les bases du semi-internat de Tonnoy et du SIS de Varangéville est créé à titre expérimental un Dispositif d'Insertion Sociale en Milieu Ordinaire (DISMO) situé dans l'espace Sadoul à Laxou. En 2007, il prend le nom d'AJES (Accueil de Jour Educatif et Scolaire). A cette période également, en gestion propre à l'association, est créé Espace Famille, un « point rencontre » pour permettre aux enfants et aux parents de se rencontrer en lieu neutre à la demande des Juges aux Affaires Matrimoniales ou des Juges pour Enfants.

Suite à un nouveau schéma départemental ASE/PJJ, et à une baisse des capacités de lits sur la Meurthe et Moselle, une restructuration importante des internats est envisagée : création de deux MECS en 2004 (enfants et adolescents), regroupant toutes les structures d'hébergement de REALISE : MECS Sadoul,

² Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Sécurité Sociale

CES de Han-sur-Seille, CES de Tonnoy, Structure d'Accueil et de Voisinage de Vandoeuvre. Toutes rejoignent la MECS Enfants. Quant aux Foyers de Saint-Max, de Tomblaine, de Villers-Lès-Nancy, de Nancy, ils forment la MECS Ados. La maison d'enfants du PFS est maintenue au sein du dispositif PFS. Cette réorganisation est conjointe avec des changements d'implantation de structures : les groupes de la MECS quittent l'Espace Sadoul de Laxou pour s'implanter provisoirement dans plusieurs maisons individuelles ou structures dans l'agglomération Nancéienne avant

d'être rassemblés au domaine de l'Asnée à Villers-Lès-Nancy dans des locaux mis à disposition par le diocèse. Une résidence éducative composée de studios est construite à Pont-à-Mousson pour accueillir les adolescents ayant un projet d'autonomie. Un pôle studios pour les adolescents en voie d'autonomie est créé sur l'agglomération nancéienne.



La délinquance des mineurs devient un sujet de société, médiatisé, et des réponses nouvelles sont créées et mises en œuvre par l'Association : création d'un Centre Educatif Renforcé PASSAGE (2000) au Maroc pour les mineurs délinquants. Quelques années plus tard, l'Association se porte candidate pour la création d'un Centre Educatif Fermé à Tonnoy dans les locaux de l'ancien Centre Educatif et Scolaire. Il est ouvert en 2004.

Concernant les services de milieu ouvert (Investigation, AEMO, Réparation Pénale), la période est propice à des changements importants. Le Service de Réparation Pénale est créé en 1998 pour mettre en œuvre une nouvelle mesure pénale dans le cadre de l'alternative aux poursuites. La même année, le Service d'Enquêtes Sociales (SES) rejoint le Service d'Investigation et d'Orientation Educative (SIOE) pour composer le Service d'Investigation avec maintien de deux prestations distinctes. Le service d'AEMO devient autonome. Les quatre services sont regroupés dans l'ancienne résidence de l'école d'éducateurs de Laxou jusqu'à leur déménagement en 2010 dans de nouveaux locaux, sis à Maxéville. Fin 2011, les SIOE et SES se regroupent pour former le Service d'Investigation Educative, qui met en œuvre une nouvelle et unique mesure d'investigation civile et pénale, la Mesure judiciaire d'investigation Educative (MJIE).

Au cours de cette dernière période, un autre paramètre est à l'œuvre et doit être pris en compte : celui



formé par les directives concernant l'intérêt supérieur des enfants et par les dispositions relatives aux droits et devoirs des parents. Compte tenu des orientations qui sont données, le Conseil Départemental invite les associations à inventer des réponses susceptibles de pallier les besoins des mineurs et des familles. Ainsi sont créés le Dispositif Educatif Familial Intensif (2011) et le Service Habilité Educatif Renforcé Pour Adolescents (2012), deux services basés sur de fréquentes interventions pluridisciplinaires à domicile ; le

SHERPA offrant même la possibilité d'un hébergement interne en urgence et de courte durée. La prestation médiation familiale est expérimentée comme une action à part entière dans la mesure d'AEMO.

La période actuelle

A compter de l'année 2009, l'Association s'engage dans de multiples chantiers : locations, rénovations et acquisitions de bâtiments pour les établissements et services ; définition et mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière et administrative, de communication, de démarche qualité en lien avec les évaluations internes, de conformité avec les droits des usagers issus de la loi 2002-2 et l'obligation de personnalisation des prestations qu'elles soient dans le cadre de la protection sociale ou judiciaire.

En juillet 2012, à la demande du Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, Michel DINET, l'Association REALISE est sollicitée pour créer un dispositif d'accueil des Mineurs Isolés Etrangers. En effet, face à l'arrivée importante de jeunes étrangers sans famille en France, REALISE innove en créant le DAMIER (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers de REALISE).

En 2014, l'Association nancéienne socio-judiciaire ANNE envisage un rapprochement et le développement d'un partenariat étroit avec l'association REALISE, lequel se conclut par un traité de fusion entre les deux Associations. Déjà très présente pour la prise en charge des mesures judiciaires civiles et pénales relevant de la protection de l'enfance, REALISE intervient désormais auprès d'adultes.



Début 2016, deux dates marquent déjà l'année : au niveau national, le 14 mars 2016, jour où est promulguée la loi relative à la protection de l'enfance ; au niveau local le 29 mars 2016, jour où démarre le nouveau schéma départemental Enfance Famille. Ces nouvelles dispositions vont conduire l'Association à adapter son projet.

Le SPFS devient le SAPFR et amène l'association, pour la première fois, à être employeur d'assistants familiaux. Le DAMIER accueille jusqu'à 200 mineurs non accompagnés. Parallèlement, est créé un Service Jeunes Majeurs qui complète le dispositif précédent. En 2021, à la suite d'un appel à projets, l'association obtient l'autorisation du Conseil Départemental 54 de créer une nouvelle MECS à FOUG, ainsi qu'un Service Educatif de Placement A Domicile (SEPAD) adossé à la MECS. Le SHERPA et l'AJES augmentent leur capacité d'intervention.

La mise en œuvre du Code de la Justice Pénale des Mineurs en 2021 amène le Service de Réparation Pénale à innover en expérimentant la médiation pénale pour mineurs. La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vient compléter celles de 2007 et 2016.

NOS VALEURS

REALISE s'affirme d'abord et avant tout comme une Association humaniste et laïque. Parce que la solidarité a toujours été une valeur socle de notre association, elle s'est construite autour de projets éducatifs et sociaux qui donnent la priorité à l'égalité, à l'équité, au respect de l'autre et à la dignité humaine.

L'association est en permanence attentive à l'esprit de tolérance, de bienveillance, que ce soit vis à vis des personnes accueillies et/ou accompagnées ou des professionnels.

Le respect de ces valeurs commande en tout moment et en tout lieu un comportement adapté qui se traduit au niveau de : l'accueil, le respect, la considération positive, l'attitude empathique, l'attention aux besoins de la personne reçue, la volonté de permettre à chacun de réussir sa vie comme il l'entend, et la foi en l'homme.

Certes, il est souvent ardu, complexe, éprouvant, de faire face aux difficultés et aux aléas de la vie. Ceci étant, il n'en demeure pas moins qu'en son être profond, toute personne recèle toujours des ressources qu'il s'agit de faire émerger et de développer.

REALISE, soucieuse et attentive au devenir des jeunes accompagnés et de leurs familles s'attache à donner à ces personnes les possibilités et les ressources nécessaires pour s'épanouir pendant leur prise en charge afin qu'ils développent une autodétermination qui leur permette une certaine autonomie.

REALISE développe ses actions et assure ses missions en favorisant autant que faire se peut la participation de chacun (accueillis et accueillants) avec pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des accueillis et la mise en place de réponses adaptées aux besoins de chacun.



NOS MISSIONS

■ La protection de l'Enfant en danger :

Plusieurs établissements et services de l'Association ont pour mission d'intervenir afin de faire face à des difficultés risquant de rompre l'équilibre familial ou la relation des enfants à leurs parents. REALISE vient en aide aux enfants et à leurs familles sur décision du Président du Conseil Départemental ou sur décision judiciaire.

Par la mise en œuvre de moyens socio-éducatifs et l'intervention d'équipes pluridisciplinaires, les établissements et services de REALISE apportent aux enfants et à leurs familles des possibilités :

- d'accompagnement éducatif,
- de soutien psychologique,
- d'aide sociale et matérielle,
- de prévention de la marginalisation,
- d'insertion et de promotion sociale,
- d'accès à une action de protection en faveur des mineurs en difficulté.

■ La délinquance des mineurs :

REALISE intervient dans la prise en charge de mineurs délinquants dans le cadre du Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) qui a rénové l'ordonnance du 2 février 1945. A ce titre, elle dispose d'une habilitation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour huit de ses établissements. Dans ce domaine, elle a pour mission d'encadrer et d'accompagner les mineurs accueillis. En réponse à l'habilitation obtenue, l'Association s'inscrit ainsi dans une démarche éducative permettant :

- d'engager une réflexion sur l'acte délictuel, de favoriser l'intégration,
- de promouvoir l'insertion tant scolaire que sociale et professionnelle,
- d'apporter des conseils en matière d'éducation,
- d'aider la famille à surmonter les difficultés matérielles et / ou morales.

■ Espaces de rencontre parents-enfants :

Les espaces de rencontres sont des lieux neutres dans lesquels s'exerce le droit de visite d'un parent ou d'un tiers pour un ou plusieurs enfants. Au confluent de plusieurs dispositifs (soutien à la parentalité, protection de l'enfance), de principes forts (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), et de juridictions différentes (Juge aux Affaires Familiales, Juge des Enfants, Cour d'Appel), l'**espace rencontre** conjugue l'exercice des droits des enfants et celui des droits des parents. ESPACE FAMILLE, créé en 1997, répond à cet objectif, souvent dans le cadre de situations familiales/conjugales complexes et conflictuelles.



■ Le médico-social :

REALISE intervient dans le champ médico-social par le biais des actions mises en œuvre au DITEP (Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique). Cet établissement accueille des enfants, adolescents **ou** jeunes adultes **qui** présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression (notamment l'intensité des troubles du comportement) perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant, qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

■ Le socio-judiciaire :

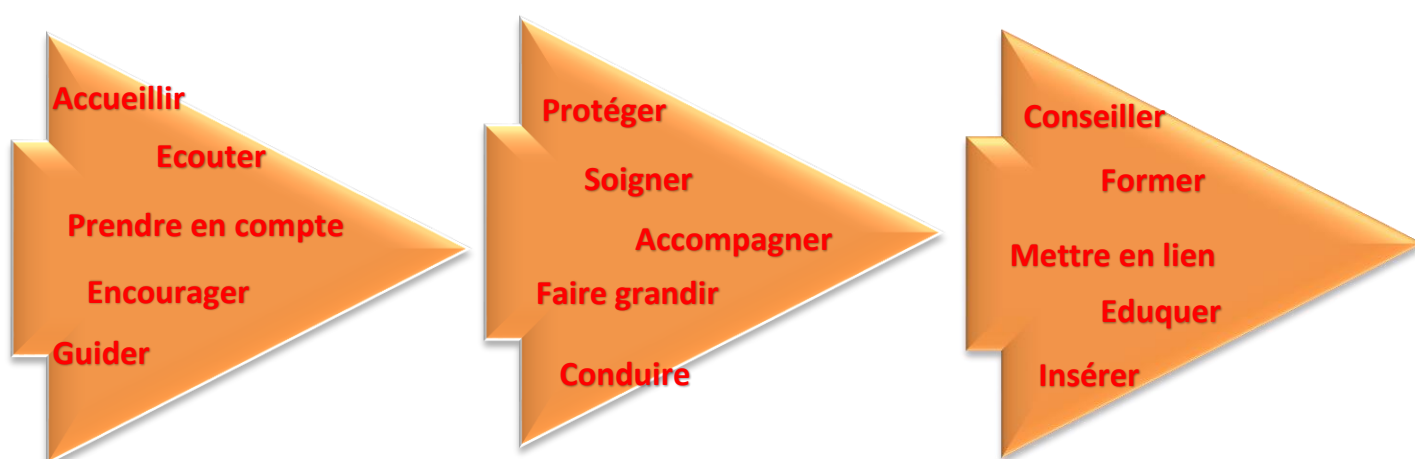
Le secteur socio-judiciaire peut être défini comme un champ prenant en compte : d'une part, les personnes majeures auteurs d'infractions ; d'autre part, les personnes victimes de ces actes et de leurs conséquences.

Le SSJA (Service Socio Judiciaire ANNE) de REALISE met en œuvre des mesures socio-judiciaires pour adultes. S'inscrivant dans l'évolution des politiques pénales, ce service a pour mission de :

- répondre aux demandes des magistrats dans le cadre des procédures pénales,
- accompagner des personnes auteurs de faits contraires à la loi,
- promouvoir le développement des alternatives aux poursuites,
- prévenir la délinquance et la récidive,
- favoriser la personnalisation de la réponse judiciaire,
- contribuer à la résolution des conflits,
- initier et mettre en œuvre toute mesure nouvelle répondant à l'évolution du contexte socio-judiciaire.
- mettre en œuvre des stages et des contrôles socio-judiciaire éducatif : notamment, SME (Sursis avec Mise à l'Epreuve),

Le service est également chargé de mener un accompagnement global renforcé pour les bénéficiaires du RSA.

NOS OBJECTIFS



Les Administrateurs et membres du personnel impliqués dans le fonctionnement de REALISE sont conscients des attentes inhérentes à la mission de service public qui leur est confiée. En poursuivant les objectifs indiqués ci-dessus, ils témoignent de leur souci d'être à la hauteur des attentes institutionnelles

fixées à l'Association dans le cadre de laquelle ils agissent, dans le respect des besoins des personnes accompagnées.

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE

Notre association, riche de son expérience, de ses valeurs et de ses compétences, recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Dans un contexte de mutations profondes des politiques publiques du secteur social et médico-social, du paysage institutionnel, REALISE aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité ; l'association réaffirme sa volonté de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation. Chaque enfant a droit au respect dû à sa personne, à une éducation sans violence, à la garantie d'un cadre de vie décent et sécurisant, à des réponses appropriées à ses besoins fondamentaux. Telle est l'ambition de REALISE, qui se matérialise autour de **5 axes stratégiques** :

- **Axe 1 : La gouvernance**
- **Axe 2 : Les droits, l'accompagnement et le pouvoir d'agir des personnes**
- **Axe 3 : Le partenariat**
- **Axe 4 : Le développement des différentes démarches (ou activités), la prospective et l'innovation**
- **Axe 5 : Les relations et conditions de travail**

AXES STRATEGIQUES PROPOSES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Axe 1 : La gouvernance	1.1. Renforcer le dynamisme et l'assise de l'Association	1.1.1. Adapter les statuts à l'évolution de l'association et faire évoluer le nom de Maisons d'enfants (limiter le sentiment de stigmatisation – rapport GAM) 1.1.2. Développer la présence des Administrateurs dans les CVS 1.1.3. Déployer progressivement les Administrateurs référents des établissements et services 1.1.4. Conforter le positionnement de l'Association et renforcer notre dialogue avec nos financeurs
	1.2. Promouvoir la communication	1.2.1. Développement un plan de communication interne et externe pour valoriser toute action entreprise par l'Association 1.2.2. Création d'une commission dédiée pour communiquer sur nos savoir-faire, notre expertise, nos innovations 1.2.3. Renforcer l'identité associative, développer le lien et la dimension humaine 1.2.4. Créer des événements de nature à renforcer l'interconnaissance, la convivialité et à faire connaitre en interne et à l'externe l'Association
	1.3. Conforter la démarche d'amélioration continue	1.3.1. Enrichir la composition du CA par des membres représentants d'usagers ou d'association d'usagers, ou de jeunes (fédération MJC, centres sociaux etc.) 1.3.2. Tendre, par tout moyen, à une meilleure prise en compte de la parole des publics et de leur environnement 1.3.3. Consolider les résultats au niveau associatif et en retirer des axes d'amélioration applicables, mettre en place un comité d'évaluation annuel (composé d'Administrateurs de la Commission de vie associative) du projet associatif 1.3.4. Engager annuellement une réflexion autour de l'éthique et de la bientraitance (s'appuyer sur la commission éthique)
	1.4. Amplifier le recrutement des bénévoles	1.4.1. Préserver un cadre associatif garant d'un bénévolat laïque, désintéressé, démocratique et non partisan 1.4.2. Renforcer et valoriser l'accompagnement et la formation des bénévoles 1.4.3. Donner du sens et rendre lisible l'action des bénévoles, création d'une charte du bénévole, différencier le bénévolat de gouvernance et d'actions auprès des usagers 1.4.4. Impulser une dynamique interactive entre les bénévoles et les professionnels.

AXES STRATEGIQUES PROPOSES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Axe 2 : les droits, l'accompagnement et le pouvoir d'agir des personnes	2.1. Développer et adapter l'offre pour répondre au mieux aux besoins des public accueillis	2.1.1 Expérimenter des nouvelles formes d'accompagnement 2.1.2 Améliorer la couverture territoriale 2.1.3 Renforcer la prise en compte de la dimension « santé » dans les projets éducatifs, y compris les questions liées à l'image de soi (bien-être) et à la sexualité 2.1.4 Prendre en compte la place et les besoins des familles notamment le besoin d'affectivité des plus jeunes (à échanger avec les psychologues de l'association)
	2.2. Favoriser la fluidité des parcours de vie et limiter les ruptures	2.2.1 Décloisonner les organisations, s'appuyer sur des témoignages de jeunes, développer les conseils de maison (rapport de Gautier AMURIN, 26 Mars 2021) 2.2.2 Participer à la construction cohérente des projets et des parcours avec l'ASE, la PJJ et l'ARS (PPA et PPE) 2.2.3 Renforcer les liens inter-établissements et services et la mutualisation des compétences 2.2.4 Conforter la démarche pluridisciplinaire et la culture commune
	2.3. Renforcer la participation des personnes accueillies, de leurs familles et de leurs proches	2.3.1. Faciliter l'accès aux droits et devoirs à l'information des publics et des familles, prendre en compte l'avis des familles dans le cadre de l'accompagnement 2.3.2. Conforter une culture de la bientraitance et de la bienveillance, mise en place d'un comité éthique pour lutter contre la violence faite aux enfants avec étude des FEI 2.3.3. Engager une réflexion pour la création d'un conseil d'administration des jeunes, nommer des jeunes référents au sein d'un établissement pour soutenir ses pairs 2.3.4. Mobiliser toute action permettant de conforter le triptyque administrateurs-bénévoles d'action/professionnels/personnes accueillies et familles (relance CVS et GE)
	2.4. Intégrer la dimension numérique	2.4.1. Mettre en œuvre une réflexion pour le développement/généralisation du dossier unique de l'utilisateur 2.4.2. Formaliser un processus d'élaboration et de partage de l'information 2.4.3. Adapter et repenser les prises en charge à l'air du numérique 2.4.4. Développer le RGPD et les outils permettant de garantir son efficacité, agir dans le respect des règles de confidentialité et du droit à connaître son histoire ou du droit à l'oubli

AXES STRATEGIQUES PROPOSES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Axe 3 : Le partenariat	3.1. Conforter notre engagement auprès des partenaires institutionnels	3.1.1 Maintenir les liens de confiance établis avec le CD54, la PJJ et l'ARS 3.1.2 Participer au recensement des besoins des publics 3.1.3 S'inscrire dans les réflexions autour des parcours des enfants et adolescents en grande difficulté 3.1.4 Répondre aux appels à projets
	3.2. Amplifier les synergies associatives	3.2.1. Mutualiser les moyens et les compétences dans l'intérêt des publics 3.2.2. Innover pour les situations les plus complexes et/ou les publics ayant des besoins singuliers 3.2.3. Co-construction de projets, partage des préoccupations communes (ex : mutualisation des politiques de formation pour répondre au mieux aux besoins identifiés) 3.2.4. Formaliser et renouveler les conventions de partenariat
	3.3. Prolonger l'inscription de l'Association dans les réseaux	3.3.1. Participer activement à la co-construction des politiques sociales, médico-sociales, socio-judiciaires en adaptant les projets ou en en créant de nouveaux 3.3.2. Développer la présence de l'Association dans toutes les instances du département en étant force de propositions 3.3.3. Renforcer la présence des Administrateurs dans les instances partenariales à dimension « politique » 3.3.4. Poursuivre l'implication de REALISE à l'IRTS
	3.4 Développer de nouveaux partenariats, y compris hors champ de la protection de l'enfance	3.4.1 Cibler des partenariats avec des associations sportives et culturelles, contribuer à l'éveil au monde des arts 3.4.2 Développer les liens en direction des professionnels de santé et du bien-être (coiffeurs, esthéticiennes etc.), CMP, IREPS, planning familial, associations œuvrant dans ce champ 3.4.3 Renforcer les liens avec les collectivités locales, notamment là où l'association est implantée 3.4.4 Favoriser au travers de nouveaux partenariats l'insertion professionnelle des jeunes

AXES STRATEGIQUES PROPOSES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Axe 4 : Le développement/ La prospective/ L'innovation	4.1. Renforcer la démarche prospective	4.1.1. Initier une commission innovation (laboratoire d'idées) avec des professionnels, des représentants du CA et des usagers 4.1.2. Valoriser annuellement une action innovante ou une thématique prioritaire (AG ?) 4.1.3. Anticiper et repérer les nouveaux besoins sociaux et engager une réflexion sur l'opportunité de développer de nouvelles compétences pour l'Association (sur des champs actuellement non couverts) 4.1.4. Organiser annuellement un colloque sur l'innovation sociale
	4.2. Accroître notre potentiel de réponses innovantes	4.2.1. Engager une réflexion sur le potentiel du patrimoine immobilier 4.2.2. Impulser l'innovation dans les pratiques professionnelles et le droit à l'expérimentation 4.2.3. Promouvoir l'accès à la culture comme un levier incontournable de l'accompagnement des publics 4.2.4. Renforcer la capacité de mutation des dispositifs afin de permettre une adaptation aux parcours individuels
	4.3. Elaboration d'une politique de développement durable	4.3.1. Sensibiliser les acteurs en faveur d'une attitude respectueuse de l'environnement 4.3.2. Communiquer sur les bonnes pratiques et les valoriser (REALISE INFO/site internet) - <i>ex : mise en place de composts, écoconduite</i> 4.3.3. Réduire la consommation d'énergies (bâtiments et transports) en améliorant les outils de mesure et d'analyse de la consommation d'énergie 4.3.4. Réduire le gaspillage alimentaire conformément à la réglementation en vigueur (partenariat banque alimentaire ?)
	4.4. Optimisation et recherche de fonds complémentaires	4.4.1. Disposer d'outils de pilotage adaptés pour optimiser la gestion financière 4.4.2. Permettre la promotion de nouvelles prestations pour répondre aux besoins non pourvus (la gestion au service de la mission) 4.4.3. Identifier et mobiliser les sources de mécénat (mobiliser une commission sur ce champ ?) 4.4.4. Utiliser le levier de la communication pour susciter l'intérêt de structures privées

AXES STRATEGIQUES PROPOSES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Axe 5 : Les relations et conditions de travail	5.1. Bientraitance, intégration et fidélisation des salariés	5.1.1. Diagnostiquer et développer les compétences managériales 5.1.2. Renforcer la prévention des risques psychosociaux (gestion du stress, formation pour se prémunir de la violence, mise en place d'ateliers destinés à favoriser les conditions de travail etc.) 5.1.3. Améliorer et organiser les parcours de prise de fonction pour les nouveaux salariés (ex : journée d'intégration, livret d'accueil associatif et par établissements, tutorat, référent accompagnant etc.) 5.1.4. Créer du lien et de la solidarité entre les établissements et services
	5.2. Promotion de la qualité de vie au travail	5.2.1. Fluidifier les modalités de mobilité au sein des établissements 5.2.2. Accompagner les évolutions de carrière et le développement des projets professionnels de chacun 5.2.3. Favoriser le partage des bonnes pratiques 5.2.4. Favoriser un climat social de confiance et de sérénité et favoriser la convivialité
	5.3. Développement de la culture associative, de la participation et de la reconnaissance	5.3.1. Promouvoir des relations constructives au sein des équipes et dans les relations de management 5.3.2. Reconnaître et valoriser les compétences acquises et développées par les professionnels 5.3.3. Favoriser les délégations claires, élaborer des délégations de signature, permettre des temps d'échange de proximité 5.3.4. Favoriser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires
	5.4. Développement de la gestion, des emplois et compétences	5.4.1. Garantir la professionnalisation permanente et prendre en considération toutes les demandes 5.4.2. Développer la pluridisciplinarité et favoriser l'accompagnement au changement 5.4.3. Permettre aux salariés de faire évoluer leur trajectoire professionnelle en interne et en externe 5.4.4. Offrir un cadre d'information et d'échanges commun à des personnels occupant un même type d'emploi au sein d'établissement et services différents



Réussir ensemble....

Notre feuille de route pour la période 2023 à 2028 est désormais fixée. Elle est ambitieuse, elle est à l'image de l'histoire de l'Association.

Plan de développement de l'offre pour répondre aux besoins des personnes accueillies et accompagnées, renforcement de la qualité dans toutes ses dimensions, définition des axes stratégiques des ressources humaines et du management, pilotage de la dimension patrimoniale, financière et de gestion, développement des systèmes d'informatisation et renforcement du plan de communication.

Aujourd'hui, la route est tracée pour réussir ensemble, pas à pas...

Je vous souhaite bonne route

Géraldine GENTET
Directrice Générale

*Depuis 40 ans,
Ensemble on REALISE...*



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet et tout particulièrement les membres de la Commission de Vie Associative pour leur engagement.

*Merci à tous : salariés, bénévoles et
Administrateurs, pour votre engagement,
votre temps et votre dévouement.*



GLOSSAIRE

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert	IRTS	Institut Régional du Travail Social
AG	Assemblée Générale	IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
AJES	Accueil de Jour Éducatif et Scolaire	MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
ALSEA	Association Lorraine pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
AFSEA	Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	MJIE	Mesure Judiciaire d'Investigation Educative
ARS	Agence Régionale de Santé	MNA	Mineur Non Accompagné
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	MSA	Mutuelle Sociale Agricole
ASP	Accompagnement Socio-professionnel.	OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
CA	Conseil d'Administration	PA	Projet Associatif
CD54	Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	PFR	Placement Familial de REALISE
CEF	Centre Éducatif Fermé	PFS	Placement Familial Spécialisé
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
CJPM	Code de la Justice Pénale des Mineurs	PPA	Projet Personnalisé d'accompagnement
CMP	Centre Médico-Psychologique	PPE	Projet Personnalisé d'Education
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant	PS (ou PE)	Projet de Service ou Projet d'Etablissement
CPN	Centre Psychothérapique de Nancy	REALISE	Réalisation pour les Enfants et les Adolescents à une Libre Insertion Sociale par l'Éducation
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	REMM	Réseau Educatif de Meurthe et Moselle
CVS	Commission de Vie Sociale	RGPD	Règlement Général sur la Protection des données
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations	SAEMO	Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
CRO	Centre Régionaux d'Observation	SAPFR	Service d'Accompagnement au Placement Familial de REALISE
DAMIER	Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Étrangers de REALISE	SEPAD	Service Éducatif de Placement à Domicile
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	SES	Service Enquêtes Sociales
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique	SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
DISMO	Dispositif d'Insertion Sociale en Milieu Ouvert	SHERPA	Service Habilité Éducatif Renforcé Pour Adolescents
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs	SIE	Service d'Investigation Éducative
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	SIOE	Service d'Investigation et d'Orientation Educative
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	SIS	Service d'Intégration Scolaire
ES	Educateur spécialisé	SME	Sursis Mise à l'Epreuve
FEI	Fiche d'Evènements Indésirables	SRP	Service de Réparation Pénale
GE	Groupe d'Expression	SSJA	Service Socio-Judiciaire Anne
HAS	Haute Autorité de Santé		
IME	Institut Médico Educatif		

